

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lemaître, 8 juillet 1861

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lemaître, 8 juillet 1861, 1861-07-08

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41864>

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation2 p. (119r, 120v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 juillet 1861](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Lemaître, A.](#)

Lieu de destination Frameries (Belgique)

Description

Résumé À propos d'un litige concernant une livraison de coke. Lemaître, agent des charbonnages de l'Agrappe réclame le versement de frais, demande que Godin juge absolument déplacée.

Notes Le lieu de destination est mentionné dans l'index du registre.

Mots-clés

[Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Charbonnages de l'Agrappe](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

115

Madame le 8 juillet 1775

Monsieur le comte de

de la Ville de Laval est un bon
bourgeois et à disposition tout ce qu'il peut
l'exprimer quelle que soit
l'heure que je vous en ferai une
pour dire ce qu'il me voudra. Il fait pour
meilleure les expéditions de la ville et passe
peut-être à la campagne. Je ne faisais que venir
signaler au fait court dans une heure ce
ce signifie à quel point certaines choses étaient en état
la manière dont les choses se sont passées tout
que je vous ai pas, et j'ignorais la cause de
les autres.

Tous profits à cette occasion pour me venir faire
un fait dont vous pourrez écrire à ma place dans
votre lettre aussi que c'est à la compagnie que des
dettes que des réparations doivent faire; si je
vous écris au contraire c'est pour avoir pris le temps de
la partie pour mon empêchement sans faire que
que 12 francs sur un parti qui doit le fait
d'une maladie à votre emplacement où
je n'avais pas à me rendre tout.

mais ce qui est plus fort déraisonnable que
aujourd'hui il semble que je vous donne quelque
chose pour ce que je vous avoue; mais
pour accorder à ma femme auquel des deux
les deux l'ayant été chargée n'a pas
été dans mon agent. par ce agent

Oct

pour placer mes projets sans et assister
a une réunion qui feraient une informa-
tion honnête a elle que mes amis et
cousins de quelques de mes clients feraient
qui aurait une puissance agir ainsi avant
immédiatement mariage que je fais le frais
de mes regards.

pour être de jour avec tout autre mal
entendre avec vous je saurai en passer a
l'heure ou celle de l'agrégez si je ne puis
le faire convenablement en demandant au
docteur mme

Mussey aguer mes intérêts

Father